

Place Jean Vander Elst, 25 – 1180 Bruxelles
Tél : 02/345.46.26 – Fax : 02/345.42.50

Avenue Fontaine Vanderstraeten, 11 – 1190 Bruxelles
Tél : 02/344.44.10 – Fax : 02/345.12.55

Elèves à besoins spécifiques

Madame, Monsieur,


Conformément à l'article 6 du décret Mission du 24 juillet 1997 et au décret du 7 décembre 2017 relatif aux élèves à besoins spécifiques, les équipes pédagogiques de notre Institut ont à cœur d'offrir à chaque élève le cadre le plus adapté possible aux apprentissages.

Certains élèves peuvent avoir des besoins spécifiques liés à des troubles de l'apprentissage ou à des troubles de l'attention. C'est pourquoi, pour pouvoir, le cas échéant, envisager des aménagements raisonnables, nous vous demandons de transmettre dès à présent à l'intention de **Mme Delmelle, sous-directrice**, toutes les informations que vous estimerez utiles et qui pourront nous aider à appréhender les besoins de votre enfant. Celles-ci resteront confidentielles. Seules les informations pouvant aider l'élève dans son parcours scolaire et permettant d'adapter dans la mesure du possible les apprentissages et les évaluations seront transmises aux professeurs concernés. Il est important de noter que, conformément au décret du 7/12/2017, le diagnostic invoqué pour la mise en place des aménagements doit être établi par un spécialiste dans le domaine médical, paramédical ou psycho-médical et doit dater de moins d'un an au moment où la demande est introduite pour la première fois.

Les élèves pour lesquels un dossier a été transmis précédemment ne doivent pas en réintroduire, sauf si leur situation venait à changer. En cas de besoin, la référente concernant les troubles d'apprentissage, Mme Dierkens, reprendra contact avec ces familles.

En restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Gaëlle Cario
Directrice



Christine Delmelle
Sous-Directrice

